

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
COURRIEL energie @mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 20 janvier 2020

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-4097-2019.  
Cause tarifaire des investissements 2020 d'Hydro-Québec TransÉnergie (HQT).  
***Demande de remboursement de frais pour la participation de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).***

---

Chère Consœur,

Nous vous prions de recevoir sous pli la demande de remboursement de frais logée par *Stratégies Énergétiques (S.É.)* pour la participation de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* au présent dossier.

Nous invitons respectueusement la Régie à accueillir cette demande de frais. Nous soulignons en effet le **caractère actif, ciblé et structuré** de l'intervention de SÉ-AQLPA, de même que le caractère **sobre et raisonnable** des frais demandés, lesquels ont été **nécessaires à notre intervention**.

La présente demande de frais est d'ailleurs d'un montant substantiellement **inférieur au budget soumis**.

À cet égard, nous attirons l'attention de la Régie sur notre [rapport C-SÉ-AQLPA-0009, SÉ-AQLPA-1, Doc. 1](#), lequel fut rédigé par Monsieur Jean-Claude Deslauriers, en collaboration avec le soussigné. Le rapport comporte donc déjà des recommandations ainsi que l'argumentation principale elle-même. Nous avons complété cette argumentation par la [pièce C-SÉ-AQLPA-0011](#) aux fins de répondre à l'argumentation d'Hydro-Québec, ainsi que par nos [Représentations complémentaires C-SÉ-AQLPA-0012](#) sur l'autorisation de l'investissement au poste Aqeduc.

Nous croyons humblement avoir soumis à la Régie de l'énergie une preuve et une argumentation **rigoureuses**. Ainsi :

- Nous avons recommandé à la Régie de l'énergie de requérir d'Hydro-Québec TransÉnergie que celle-ci dépose, tant **au présent dossier avant son argumentation** que dans sa preuve principale des dossiers annuels à venir d'autorisation de ses investissements de moins de 65 M\$, un historique reconstitué des investissements autorisés et réalisés quant à **toutes les catégories d'investissements** (préférentiellement des cinq années antérieures ou subsidiairement des trois années antérieures à l'année-témoin) calculés jusqu'au seuil actuel de 65 M\$ par investissement. Pour une période de transition, cette comparaison pourrait être complétée d'un état des investissements de moins de 25 M\$ demandés pour l'année-témoin, comparé avec ceux demandés et réels des années antérieures, tel que demandé par AHQ-ARQ.
- Nous avons recommandé à la Régie de l'énergie de prendre acte et se déclarer satisfaite des précisions fournies par Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) permettant de mieux **différencier les investissements en respect des normes (de la FERC et du Transporteur) entre les catégories Maintien et amélioration de la qualité du service et Respect des exigences**.
- Nous avons recommandé à la Régie de l'énergie de fixer **un maximum plus bas que les 65 M\$** demandés par Hydro-Québec TransÉnergie (HQT) quant à sa capacité de **réallouer entre les catégories** les investissements autorisés annuellement par la Régie, ceci afin de maintenir l'intégrité du processus d'autorisation de la Régie (surtout avec l'accroissement du seuil réglementaire).
- **Nous avons soumis que la Stratégie de gestion de la pérennité du Transporteur ne semble pas en mesure de stabiliser ou réduire le risque associé aux équipements d'appareillage (électrique et mécanique) et aux équipements civils**. L'analyse de l'évolution du risque de ces catégories d'équipements confirme que la proportion du nombre d'éléments à risque sur l'ensemble des éléments est en croissance rapide depuis 2014 et nous avons fait part de notre préoccupation à cet égard à la Régie de l'énergie.
- Nous avons toutefois appuyé la mise à jour par HQT des **critères de pérennité des ouvrages civils** de sa Stratégie de gestion de la pérennité des actifs. Nous regrettons toutefois que HQT n'incorpore pas clairement à sa liste de critères une évaluation de la dégradation de tels ouvrages pouvant amener des dommages environnementaux. Plus généralement, il nous semble qu'HQT devrait préciser ce que couvre ou non chacun des critères énumérés. Enfin, nous ne comprenons pas pourquoi la mise en œuvre de ces nouveaux critères ne se ferait que graduellement comme dont HQT le propose. Nous avons proposé donc, d'abord, que HQT **précise ce que chacun des critères comporte**. Nous avons proposé aussi **que ces**

**critères incorporent une évaluation de la dégradation de tels ouvrages pouvant amener des dommages environnementaux.** Enfin, nous avons proposé qu'HQT assure **que les nouveaux critères soient dès à présent mis en œuvre dans les processus de vérification d'état.**

- Nous avons certes recommandé à la Régie de l'énergie de prendre acte de l'évolution du **risque associé aux composants de lignes aériennes**. Mais malgré cette recommandation, nous invitons la Régie à souligner le **caractère surprenant de la plus récente variation d'inventaire du Transporteur** qui montre une augmentation significative non seulement des équipements à faible risque, mais aussi des équipements à risque (ce qui peut amener à comprendre que leur nombre avait été sous-évalué les années précédentes, mais si c'est le cas nous applaudissons la correction de cette erreur par le Transporteur, ce qui permet de consacrer des investissements plus importants en maintien de ces actifs).
- Nous recommandons à la Régie de l'énergie de prendre acte de la stabilité et légère diminution du **risque des équipements d'automatisme et de télécommunication**.
- Nous avons recommandé à la Régie de l'énergie de constater que **la courbe de risque global de HQT** montrerait plus tôt qu'entre 2017 et qu'en 2018 il y aurait une amélioration significative du niveau de risque, ce qui ne correspond pas aux tableaux ventilés de ce risque par catégorie d'équipements, qui montrent un accroissement du risque. Nous recommandons donc à la Régie de l'énergie de requérir que le Transporteur rectifie sa courbe de risque global en conséquence.
- Sous réserve des recommandations susdites, nous recommandons donc à la Régie de l'énergie d'autoriser le budget 2020 d'investissements demandés par le Transporteur en **Maintien des actifs**.
- Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'autoriser le budget 2020 d'investissements demandés par le Transporteur en **Maintien et amélioration de la qualité de service et Respect des exigences**.
- Nous recommandons à la Régie de l'énergie d'autoriser le budget 2020 d'investissements demandés par le Transporteur en **Croissance des besoins**.
- Plus précisément, nous recommandons à la Régie de l'énergie l'inclusion, à l'autorisation du portefeuille 2020 en **Croissance des besoins de la clientèle** d'Hydro-Québec TransÉnergie, de l'investissement de terminaison du **Projet Aqueduc**, quitte (tel que mentionné plus haut) à opérer un **léger déplacement partiel de catégorie vers le Maintien et amélioration de la qualité** (mais ce n'est pas absolument nécessaire, vu la flexibilité intercatégorielle). Cette recommandation est détaillée dans nos [Représentations complémentaires C-SÉ-AQLPA-0012](#).

Nous espérons humblement que nos représentations ont été utiles au Tribunal.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la présente demande de frais de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)*.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Monsieur le Secrétaire par intérim, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Dominique Neuman', with a horizontal line underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse, par le Système de dépôt électronique (SDÉ) de la Régie de l'énergie.